

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE CHOMERAC



Extrait du registre des délibérations

Séance du Conseil d'administration du CCAS du 27 mars 2023

Nombre de conseillers élus : 17

Membres en fonction : 17

Membres présents : 12

Membres absents excusés avec procuration : 3

Membres absents excusés sans procuration : 2

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni à la mairie de Chomérac à dix-huit heures, sur la convocation de Monsieur le Président en date du vingt mars deux mille vingt et trois et sous la présidence de la Vice-Présidente, Madame ISABELLE PIZETTE.

Membres présents :

La Vice-Présidente : Isabelle PIZETTE

Les membres du conseil d'administration : Brigitte RIBES ; Christine BUTEZ ; Marc CHALABREYSSE ; Nicole CROS ; Laurent DESSAUD ; Amélie DOIRE ; Michèle LEVEUGLE ; Roland MARTIN ; Adeline SAVY ; Maurice SOUCHE ; Laurie VERNET

Membres absents excusés ayant donné procuration : François ARSAC (procuration à Isabelle PIZETTE) ; Dominique MONTEIL (procuration à Adeline SAVY) ; Carole RIOU (procuration à Nicole CROS).

Membres excusés sans procuration : Benoît MONTICCIOLO ; Patrick TRINTIGNAC.

Secrétaire de séance : Adeline SAVY

Délibération n° 2023_03_27_01

BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS REALISEES PAR LE CCAS EN 2022

Rapporteur : Isabelle PIZETTE

Madame Isabelle PIZETTE explique que, conformément à l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci (...) donne lieu chaque année à une délibération (...) ». Ainsi, ce bilan permet au conseil d'administration d'avoir une rétrospective et un suivi des opérations immobilières effectuées l'année passée.

CESSIONS						
Désignation et références cadastrales	Adresse	Vendeur	Acquéreur	Prix	Date de la décision	Date de l'acte
Immeuble F n°72	83 rue de la république	CCAS	Société « Phil Rent »	175 000€	Délibération du 16 mars 2022	8 avril 2022

Après avoir entendu les explications de Madame Isabelle PIZETTE et en avoir délibéré,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

PREND ACTE du bilan des cessions et acquisitions réalisées par le CCAS au cours de l'année 2022 :

Adopté à l'unanimité (15 voix)

Pour : François ARSAC ; Isabelle PIZETTE ; Brigitte RIBES ; Christine BUTEZ ; Marc CHALABREYSSE ; Nicole CROS ; Laurent DESSAUD ; Amélie DOIRE ; Michèle LEVEUGLE ; Roland MARTIN ; Dominique MONTEIL ; Carole RIOU ; Adeline SAVY ; Maurice SOUCHE ; VERNET Laurie.

Le Président du CCAS
François ARSAC



La secrétaire de séance
Adeline SAVY

